

A AMMECY

le 9/07/2020

OBSERVATIONS DU PUBLIC

M^r et M^{me} BERGUERAND domiciliés au 69
route de la forêt verte 74660 Vallorine

Monsieur le commissaire,

Nous avons fait l'acquisition en Décembre 2019,
d'une parcelle (N° 3327) sur laquelle est implantée une
petite construction d'une quinzaine de m².

Sur le PPR en projet, on constate qu'une partie
de la parcelle est en zone bleue, une autre en zone
verte (zone sur laquelle est implantée la construction).
Ce zonage, s'il s'avérait définitif, nous empêcherait
toute modification ou reconstruction en cas de
préjudice de cette petite construction alors même
qu'une partie de la parcelle et l'ensemble de
parcelles environnantes sont en zone bleue -

Est-il envisageable de créer une zone "Bleue facie"
(zone à prescription forte) / reconstruction sous condition,
sur cette parcelle, tel qu'il a été créé au Siseray,
au Cros, à la Cure... permettant ainsi aux
constructions d'être modifiées sous conditions; et donc
d'envisager la protection du bâti existant sur notre
parcelle.

Nous ne pouvons malheureusement pas être disponibles
pour votre dernière permanence le Jeudi 22/09, mais
nous vous laissons nos coordonnées afin de nous joindre
si vous le souhaitez - 0627848482.

En espérant que vous voudrez bien prendre en
considération notre demande avec nos plus
d'accepter nos plus cordiales salutations.

Vu le commissaire enquêteur

6/20

A *Auwy*

le *9/07/2020*

[Signature]

OBSERVATIONS DU PUBLIC

[Lined area for public observations]